

## **COMMISSION BENEVOLAT DU 11 MARS 2014**

La Commission Bénévolat s'est réunie le 11 mars 2014 et a réfléchi sur le thème de la journée du 14 mars 2014 « place et rôle du bénévolat d'accompagnement et des associations dans les Directives Anticipées ».

Le rôle et la place du bénévolat d'accompagnement est de proposer une présence et une écoute dans une relation interpersonnelle.

Dans ce cadre « le bénévole » peut être amené à répondre à des questions sur les Directives Anticipées à l'initiative de la personne accompagnée.

En aucun cas, le bénévole ne peut, ni rédiger, ni aider à la rédaction des directives anticipées, ni être désigné comme personne de confiance garante du texte et de son exécution.

De même, il n'est pas dans la fonction du bénévole accompagnant de prendre les initiatives et/ou de contrôler l'application des directives anticipées.

Par contre, il est souhaitable que le bénévole confronté dans son accompagnement à des questions sur ce sujet, puisse y répondre justement et efficacement dans le cadre des valeurs de Jalmaalv.

**Texte lu et adopté lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu le samedi 15 mars 2014 à Paris**